

Mme Leblanc Voici le mémo que je présenterai à la séance du 14 mars.

Onil Perrier

Saint-Denis le 1er mars 2011
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
Messieurs les Commissaires

PROPOSITION touchant la route 133 à Saint-Denis-sur-Richelieu

Nous avons appris que le Ministère des Transports veut solidifier la route 133 en face de notre propriété du 268 chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu. Nous en sommes heureux car cet endroit est dangereux. D'une année à l'autre, nous voyons l'asphalte décrocher. La chaussée penche dans le sens inverse de la courbe et les camions qui roulent à 90 km/h sont déportés vers l'extérieur.

Nous sommes donc d'accord que la route a besoin d'être consolidée et nous pensons même qu'elle a besoin d'être totalement reconstruite. Mais vu le peu d'espace disponible entre la rivière et les maisons, à partir du no 268 jusqu'au no 319, ne serait-il pas avantageux de songer à CONTOURNER cet ensemble de propriétés en construisant un nouveau tronçon d'environ 800 mètres à l'arrière ?

Ce contournement pourrait se faire sans obstacles ou presque à partir du no 190 et jusqu'au no 319, soit sur un peu moins d'un kilomètre. Le tronçon la 133, plus au nord, a été refait récemment jusque là et il semble qu'on a arrêté à cet endroit en prévision du contournement dont nous parlons.

Cette nouvelle route de CONTOUR aurait plusieurs avantages :

- elle éviterait d'avoir à empierrer la rive sur 500 mètres et plus, ce qui serait dommageable pour l'environnement;
- elle permettrait de croiser la route du Domaine à angle droit plutôt qu'à 65 degrés: ce carrefour est plus dangereux depuis la construction d'une nouvelle maison;
- elle éviterait à quelques propriétaires d'avoir à déménager ou a consolider leur maison
- elle donnerait plus de valeur aux propriétés entre ces deux adresses, parce que la circulation serait beaucoup moins lourde
- les cultivateurs de la région y gagneraient une route plus sécuritaire, même si l'agriculture perdait une certaine superficie..

Il n'y aurait deux ou trois bâtiments non-résidentiels à déplacer. Nous sommes intéressés à cette modification parce que nous avons entrepris de mettre en valeur un ensemble de trois ÉCOLES DE RANG depuis cinq ans. L'une d'elles a été CITÉE par la municipalité comme MONUMENT HISTORIQUE le 8 septembre 2008. Et nous comptons souligner cette année le 50e anniversaire de la fermeture de toutes les écoles de rang en 1961 par le gouvernement Lesage, en lançant pour de bon notre projet de centre d'interprétation de cet élément du patrimoine québécois..

Onil Perrier et Berthe Chayer, propriétaires du no 268 ch. des Patriotes